

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2015 À 18 HEURES 30

N° 6 - 199 / 2015 : BUDGET GÉNÉRAL - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU BUDGET
ANNEXE « ZAC RIEUMAS » POUR L'EXERCICE 2015

L'An Deux Mille Quinze, le 17 décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le jeudi 17 décembre 2015 à 18 heures 30. en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE
Secrétaire : monsieur Dominique SANCHEZ

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES-ÉTIENNE (pouvoir de Naïma MARENGO), Philippe BONNECARRÈRE, Gisèle DEDIEU (pouvoir de Geneviève PÉREZ), Bruno LAILHEUGUE, Sylvie BASCOUL VIALARD (pouvoir de Bruno CRUSEL), Jean-Michel BOUAT, Steve JACKSON, Patrick BÉTEILLE (pouvoir de Marie-Louise AT), Michèle BARRAU-SARTRES (pouvoir d'Enrico SPATARO), France GERBAL-MÉDALLE, Odile LACAZE (pouvoir de Claude LECOMTE), Fabien LACOSTE (pouvoir d'Elodie NADJAR), Pascal PRAGNÈRE, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Najat DELPEYRAT, Sarah LAURENS, Éric GUILLAUMIN, Robert GAUTHIER, Delphine DESHAIES-GALINIÉ, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Gérard POUJADE, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Michel TRÉBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Joëlle VILLENEUVE, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Blandine THUEL (pouvoir de Patrice BEDIER), Stéphane BARDY, Jean-François ROCHEDREUX.

Membres suppléants présents non votants : Madame, messieurs, Marie-Claire MALROUX, Christian LAFON, Yves CHAPRON.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, messieurs, Claude LECOMTE (pouvoir à Odile LACAZE), Naïma MARENGO (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE), Geneviève PEREZ (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Marie-Louise AT (pouvoir à Patrick BÉTEILLE), Bruno CRUSEL (pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD), Enrico SPATARO (pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES), Patrice BEDIER (pouvoir à Blandine THUEL), Elodie NADJAR (pouvoir à Fabien LACOSTE), Dominique MAS, Emmanuelle PIERRY, Hélène MALAQUIN, Robert AZAÏS.

Membres suppléants : Mesdames, messieurs, Philippe GRANIER, Jacques ROUSSEL, Marie-Claude VABRE, Philippe MARAVAL, Rino GATEFIN, Françoise FEUGEAS, Agnès BRU, Thierry LAFUENTE.

Présents : 42
Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 17 DÉCEMBRE 2015

N° 6 - 199 / 2015 : BUDGET GÉNÉRAL - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU BUDGET ANNEXE « ZAC RIEUMAS » POUR L'EXERCICE 2015

Pilote : Finances et budget

Autre service concerné : Direction générale des services

Monsieur Francis SALABERT, rapporteur,

Lors du vote du budget primitif 2015, vous avez prévu, au budget général, le versement d'une subvention de 1 000 000 € au budget annexe « ZAC RIEUMAS ».

Cette subvention, calculée en fonction du coût de revient de chaque zone, a pour but de permettre à ce budget annexe de supporter les coûts d'aménagement des terrains, en particulier les acquisitions foncières, les travaux de voirie et les réseaux humides.

Ce budget est géré en comptabilité de stock. A ce jour, les dépenses cumulées depuis 2012 sont supérieures aux recettes réalisées, du fait du décalage dans le temps entre la réalisation préalable des travaux et l'encaissement des recettes de cessions de terrains.

Les investissements en cours ne pouvant être financés à l'aide des seules recettes attendues pour ces ZAC, sauf à imposer un prix de vente prohibitif au regard des conditions actuelles du marché, il est proposé de verser à ce budget la subvention nécessaire à son équilibre propre, dont le montant dépendra des dépenses et des recettes effectivement constatées à la fin de l'exercice 2015.

Les crédits prévus au budget général pour le versement de cette subvention correspondaient au montant théorique nécessaire à son équilibre financier tel qu'il était prévisible lors du vote du budget primitif en février dernier.

Dans l'attente des chiffres 2015 définitifs, il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant maximum de 1 000 000 € étant entendu que seul le montant nécessaire au strict équilibre de ce budget sera effectivement versé.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis du bureau communautaire en date du 3 décembre 2015,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE, de verser une subvention d'un montant maximum de 1 000 000 €, prévue au budget 2015 du budget général, au budget annexe « ZAC Rieumas » pour assurer son équilibre. Le montant sera arrêté au regard des dépenses définitives constatées en 2015 sur ce budget annexe.



Pour extrait conforme,
Fait le 17 décembre 2015,

Le président,

Philippe BONNECARRÈRE